

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :**

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Stéphane de SALLIER-DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, David L'HOMME, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** David BURLLOT

**Délibération n°2021-199**

Membres en exercice : 69 Présents : 51

Absents : 18

Pouvoirs : 5

<b>AFFAIRES GENERALES SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC – PARTICIPATION 2022</b>
--

Le syndicat mixte fermé de la Baie de Saint-Brieuc adoptera son budget primitif 2022 durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et au plus tard le 15 avril. A ce jour, ni le montant de la participation 2022 pour le nouveau syndicat mixte, ni la répartition entre les EPCI (établissements publics de coopération

intercommunale) membres ne sont arrêtés.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 avril 2022, le syndicat mixte va devoir assurer des dépenses courantes, dont en premier lieu le paiement des rémunérations des agents. Afin de permettre au syndicat mixte de disposer de la trésorerie suffisante, les deux principaux EPCI membres, Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération, attribuent et versent une participation au syndicat.

Il est proposé le versement par Lamballe Terre & Mer d'une participation à hauteur de 115 K€ pour 2022. Ce montant est non définitif ; en fonction des arbitrages ultérieurs, qui seront rendus, ce montant pourra être modifié. Dans ce cas, une nouvelle délibération sera proposée au Conseil communautaire au 1<sup>er</sup> semestre. Cette participation devra être versée avant le 15 janvier pour permettre au syndicat d'assurer les rémunérations des agents.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le versement d'une participation de 115 000 € pour 2022 au syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc. Ce montant n'est pas définitif et pourra être revu par une délibération ultérieure.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
A Lamballe-Armor, le **21 DEC. 2021**  
Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **22 DEC. 2021**

De l'affichage le **22 DEC. 2021**  
Pour le Président,  
Par délégation,

Directeur Général des services,  
Arnaud LECOURT

